

# Fusion programmée d'un corps du second degré, les COP et du premier degré, les psychologues scolaires.

## Une première et un danger pour toutes les catégories

C'est la proposition faite à la demande de la FSU et de l'UNSA par le ministère le 17 juin lors d'un nouveau groupe de travail intitulé « *Recrutement et formation des psychologues de l'éducation nationale* ».

Chevauchant les premiers et second degrés au nom de la mise en œuvre d'une « *meilleure continuité école-collège* », ce nouveau corps aurait vocation à rassembler les psychologues scolaires du premier degré et les COP du second degré pour intervenir du « *primaire jusqu'au supérieur* ».

Rassembler des corps différents (professeurs des écoles avec une certification et les COP) avec des missions statutaires différentes dans un corps unique constitue une première dans l'Éducation nationale.

Il s'agit de mettre en œuvre :

- des missions communes avec des interventions sur tous les publics, au nom de l'école du socle commun de compétences tendant à remplacer les programmes nationaux disciplinaires,
- le cycle CM1, CM2, 6ème et son conseil de cycle,
- le service public régional d'orientation auquel l'Éducation Nationale est censé apporter sa contribution, découlant de la refondation de l'école et de la réforme territoriale.

Ce projet constitue une amorce qui pourrait faire école : la mise en place d'un « corps unique » pour les personnels enseignants du premier et second degrés.

D'ores et déjà, le nouveau cadre des ESPE met en place un référentiel de compétences commun pour la formation des enseignants.

Tous les professeurs 1er et second degrés feraient de l'« orientation », thème introduit dans les programmes par le Conseil Supérieur Programmes a-t-il été annoncé... et dans le même temps psychologues scolaires, COP et DCIO perdraient leur spécificité ainsi que leur lieu de travail, le CIO.

D'ores et déjà le projet de décret Peillon, qui serait applicable à la rentrée 2015, sur les missions et obligations de service des professeurs, qui abroge les décrets de 1950 et fait passer les professeurs sous le régime des 1607 heures annuelles, sous prétexte d'intégrer les missions liées à l'enseignement, rend interchangeables les professeurs certifiés et les PLP.

Pour les COP et psychologues scolaires, il n'y aurait plus de concours spécifique de COP et de certification de psychologue scolaire, mais un concours unique avec des options.

Ces orientations permettraient d'imposer une mobilité forcée aux personnels et faciliteraient les suppressions de postes, dans la logique de l'austérité. Ces orientations vont de pair avec la vague de fermetures de CIO qui accompagne la mise en place du service public régional d'orientation.

Force Ouvrière invite les personnels à rejeter ces projets, et à défendre leurs statuts particuliers et les missions qui y sont attachées, combat indissociable du combat contre l'austérité.